Qui? Quand? Quoi?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

<u>Numéro 020 – Mars 2017</u>

Quoi de neuf à Limersheim?

L'année 2017 commence par un nombre important de travaux.

Ainsi, vous avez tous et toutes remarqué la présence de nombreuses camionnettes pour les travaux de pose de la fibre optique.

Ce chantier, important pour l'ensemble de la population, avance dans les délais annoncés. En effet, près de 90 % du réseau de transport principal a été posé à ce jour.

Vous avez également été très nombreux à répondre au questionnaire distribué dans les boites aux lettres. Ce ne sont pas moins de 200 formulaires (papier ou internet) qui ont été retournés à la mairie et transmis à l'entreprise Rosace.

Pour information, les formulaires comportant une adresse courriel seront prochainement destinataires d'une « Newsletter » indiquant l'avancée du chantier.

Cette année, la Commune a également décidé de continuer son programme de renouvellement de l'éclairage public. Ainsi, l'éclairage public sera renouvelé dans les rues du Fossé, Circulaire, Binnen, impasse de la Forge, ...

Les travaux d'éclairage public dans les rues du Fossé et Binnen s'accompagnent également d'un chantier d'enfouissement du réseau télécom.

Des travaux de voiries seront également lancés dans les rues Binnen, du Lin et des Noyers.

Concernant nos bâtiments, l'audit énergétique du bâtiment de la place de l'église est aujourd'hui terminé. Les appels d'offres d'architecte et la consultation des entreprises seront lancés au cours de l'année 2017 afin de créer 2 logements en duplex dans l'ancien logement de l'instituteur non occupé à ce jour.

Ces travaux de réhabilitation permettrons également de réaliser des travaux d'isolation permettant ainsi un classement BBC du bâtiment.

Pour information, l'ensemble de ces travaux a fait l'objet de demande de subventions auprès de l'État, la Région et le Département.

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

Bibliothèque

Lundi de 16h00 à 16h45 Mercredi de 11h00 à 12h00 Vendredi de 15h45 à 16h45 Samedi de 14h00 à 15h00



Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00
Mardi de 09h00 à 12h00
Mercredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 16h00 à 19h00
Vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 18h30 à 20h00, avec possibilité de rendez-vous.

Demandeur



Déclarations préalables

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

KIMMENAUER Frédéric Abri ouvert

8 A, rue Circulaire A: 05/01/2017

DE JONG Philippe Remplacement des menuiseries

extérieures

3, rue Valpré A: 19/01/2017

BOTTEMER Jean-Luc Remplacement d'une porte, fenêtres,

Objet

tuiles et ajout d'un velux

37, rue Circulaire A: 13/02/2017

ZEINDLER Isabelle Surélévation pour l'ajout d'une

pièce au dessus du garage

1, rue des Frênes A: 07/02/2017

GRAD Louis Remplacement de la porte d'entrée

75, rue Circulaire A: 06/02/2017

ECKERT Jeannot Installation d'une piscine et

fermeture de la terrasse

12, rue du Verger A: 15/02/2017

Demandeur



Objet

Permis d'aménager

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

Ste IMMU Lotissement privé "LES JARDINS DE MATHILDE"

10 lots

Lieudit Hinter dem Dorf, rue du Verger A: 22/02/2017



Bientôt un nouveau Site en ligne

Don Du Sang



Chaque année, près de 3 millions de dons sont recueillis dans les 151 sites de prélèvement et les 40 000 collectes mobiles organisées sur tout le territoire. Chaque étape du parcours est strictement contrôlée, afin de garantir la sécurité du donneur et celle du receveur, dans des conditions optimales.

Pour donner son sang, il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans. Pour donner son plasma et ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans.

Une fois arrivé sur la collecte, et après avoir été accueilli par une secrétaire de l'EFS qui enregistre son inscription, le candidat au don remplit un questionnaire pré-don.

Puis il est reçu par un médecin pour un entretien confidentiel, qui s'assure que le don ne présente pas de risque ni pour lui ni pour le receveur. **Déclaré apte, le donneur signe alors une fiche qui matérialise son consentement, contresignée par le médecin.**

Il est ensuite accueilli par une infirmière qui prélève les tubes échantillons qui serviront aux analyses.

Le prélèvement peut alors commencer, pour une durée moyenne de dix minutes.

Une collation est ensuite offerte.

Après un don de sang, il est important de se restaurer et de s'hydrater. Ce temps de convivialité permet à l'équipe de collecte de garder un œil sur le donneur : selon les organismes, un don de sang peut parfois affaiblir ! Il est d'ailleurs conseillé de ne pas pratiquer d'effort violent dans les heures qui suivent.

Il faut compter entre 30 et 45 minutes pour l'ensemble du parcours du donneur.

La prochaine collecte de sang aura lieu

Le Vendredi 28 avril 2017 de 18 h 00 à 20 h 30 au Foyer Club Saint Denis

Venez nombreux.



L'inscription en Mairie

Lorsque vous emménagez à Limersheim, il faut vous présenter à la mairie avec votre livret de famille ou vos papiers d'identité pour vous inscrire.

Cette inscription, obligatoire en Alsace - Moselle du fait de l'application du droit local, accélérera votre intégration dans la commune et facilitera les rapports avec la mairie pour d'éventuelles démarches administratives

La déclaration domiciliaire est **obligatoire en Alsace-Moselle** (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) depuis 1883. C'était à l'époque du rattachement de ces départements à l'Allemagne, pays où la déclaration domiciliaire existe.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination.

Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport

Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale, téléchargeable sur le site www.service-public.fr

Attention : Vous pouvez effectuer cette démarche chez vous.



Recensement de la population

Le recensement de la commune est terminé. Je tiens à remercier toute la population qui s'est mobilisée, ainsi que notre agent recenseur, Marie Jeanne, sans oublier Anna, notre coordinatrice communale pour que cette enquête soit réalisée dans de bonnes conditions!

Nous pouvons cependant d'ores et déjà vous indiquer quelques chiffres :

Près de 65% des habitants ont répondu par internet.

Le nombre de logements recensés est de 286

Le nombre d'habitants ayant rempli un bulletin individuel est de 652

Nous connaîtrons en fin d'année le nombre d'habitants résidents à Limersheim, après récolement de l'enquête par l'INSEE.

Rendez-vous pour le prochain recensement en 2022 !!!





Élection présidentielle

Le bureau de vote se tiendra en salle des cérémonies **de 8h00 à 19h00** les dimanches 23 avril et 07 mai 2017.



Le vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sur internet «Formulaire CERFA n° 14952*01»

Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

Où faire établir sa procuration et quand?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration sera soit le Tribunal d'Instance, la Gendarmerie ou la Police Nationale ou l'Ambassade de France pour les résidents à l'étranger Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote mais les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Qui peut voter par procuration?

- 3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :
 - Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
 - Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
 - Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité;
- du formulaire de vote par procuration : s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé

Réforme de la délivrance des Cartes d'Identité

A partir du 28 mars prochain, seules 59 mairies en Alsace pourront délivrer une carte d'identité contre 893 aujourd'hui. Les communes habilitées à le faire sont celles qui sont équipées d'une station biométrique.

Cela concerne 32 communes dans le Bas-Rhin et 27 dans le Haut-Rhin.

Aussi, la réalisation et le dépôt des pièces justificatives auront lieu dans l'une des 32 Communes équipée d'un boîtier spécial, permettant la prise des empreintes digitales.

La nouvelle carte d'identité biométrique est censée être plus sûre et permettra de signer électroniquement des documents, pour des démarches administratives en ligne.

Elle reste gratuite, sauf en cas de perte ou de vol.

A compter du 28 mars, la Commune de Limersheim pourra réaliser avec vous une pré-saisie de votre dossier, afin de fluidifier et réduire les temps d'attente lors de la saisie dans une des 32 Communes équipées.

Pour notre secteur, les Communes équipées sont les suivantes :

- Erstein(sur Rendez-Vous)
- Sélestat
- Fegersheim
- Obernai
- Strasbourg

Il est cependant important de noter que les cartes seront à chercher dans la Commune de dépôt de la demande.

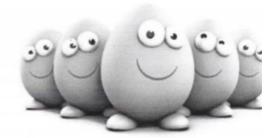
Habillons notre village aux couleurs du printemps

Un concours de décoration d'œufs de pâques est lancé!

Le concours est ouvert aux enfants de Limersheim de 3 à 15 ans (en individuel et en groupes scolaires ou périscolaires).

Chaque participant recevra 5 œufs à décorer selon ses goûts et aspirations du moment.

Il rapportera son œuf préféré (entre le samedi 18 et le vendredi 31 mars) à la bibliothèque et le déposera dans la vitrine, attention de ne pas oublier de mettre son nom (sur une petite étiquette accrochée au bolduc). Les 4 autres œufs seront déposés dans un grand panier toujours à la bibliothèque et serviront à décorer notre village. Cette opération, ainsi que la désignation des vainqueurs, aura lieu le samedi 1^{er} avril lors de la journée verte.



012345678987ANTOINECENIICCI234567

Alors... tous à vos pinceaux!

Semaine des alternatives aux pesticides

Depuis 10 ans, à l'initiative du SDEA, sont proposées de multiples animations à travers la région. Renseignez-vous sur le site pour les connaître.

http://www.mission-eau-alsace.org/wp-content/uploads/2017/02/Brochure-SAP17.pdf

Beaucoup d'entre vous ont adopté le purin d'ortie pour faire pousser vos jeunes plants et vos cultures. 2 autres plantes connues et faciles à identifier dans la nature peuvent vous être utiles:

La consoude

Riche en potasse, le purin de consoude complète le purin d'ortie et favorise la floraison et la fructification. La recette est la même : 1kg de feuilles dans 10 litres d'eau (de préférence de pluie) à remuer tous les jours. Lorsque aucune bulle ne remonte plus au brassage, le filtrer grossièrement puis à travers un tissu fin.

On l'utilisera environ 1 fois par mois en arrosage et dilué à 1/10ème.

Le conserver à l'abri de la lumière dans un endroit frais

· La prêle des champs

Riche en silice, elle renforce la résistance des plantes aux maladies cryptogamiques : oïdium, mildiou, rouille, cloque, tavelure.

Faire bouillir pendant 20mn 200 gr de plantes sèches dans 10 litres d'eau.

Diluer au 1/5ème et pulvériser en préventif tous les quinze jours sur les cultures sensibles (se conserve

au frais une quinzaine de jours).







Journée Verte



La Commune de Limersheim, en collaboration avec le Conseil Municipal des Enfants, organise sa traditionnelle journée Verte le samedi 1^{er} avril 2017.

Le matin, différents groupes se partageront les zones pour ramasser les détritus autour du village. Les gants et les gilets haute-visibilité seront mis à disposition par la commune.

Venez nombreux, en famille ou entre amis pour réaliser ce geste civique !!! Jusqu'au CE1 inclus, les enfants devront être accompagnés d'un adulte. Pour les autres, l'autorisation parentale ci-jointe devra être ramené le jour de la manifestation.

Après l'effort du matin, un repas convivial sera donné à l'atelier du charron offert par la commune aux nombreux bénévoles.

L'après-midi sera l'occasion pour les enfants et les jeunes de décorer le village et d'installer une ambiance pascale et printanière dans toutes les rues de notre village.

Les récompenses du concours de décoration des œufs seront aussi remises en fin de journée. Surprise.. surprise..

Il n'y a pas d'âge pour s'occuper de notre environnement. Nous comptons sur chacun de vous.

En résumé

- 9h30 Rassemblement à l'atelier du Charron.
- 10h00 Départ pour le ramassage des détritus autour du village
- 12h00 Repas pris en commun à l'atelier du charron offert par la commune.
- · 14h00 Décoration du village par les enfants.
- 16h00 Fin de la journée.

Purges du réseau d'eau potable

La prochaine campagne de purges du réseau d'eau potable s'effectuera du 27 au 30 mars prochain.

Pendant cette période, une baisse de pression pourra être observée.

Cette durée peut varier en fonction de la qualité de l'eau rencontrée.



Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 20 Mars 2017 édité par la Mairie de Limersheim

de LIME

Le Maire,

Stéphane S¢HAAL

Quoi? Quand? Avec Qui? Où?

L'agenda de Limersheim.

27 - 30 Mars Purges du réseau d'eau

1ER Avril

Journée Verte

Rendez vous à 10h à l'atelier du Charron.

9 Avril
Dimanche des rameaux

Vente de gâteaux après la messe.

23 Avril Élection présidentielle Premier tour

Ouverture du bureau de 8h à 19h

28 Avril

Don du Sang

L'Association pour le Don de Sang bénévole de Limersheim vous accueillera à bras ouverts à la collecte qui sera suivie de l'Assemblée Générale de l'association.

7 Mai Élections présidentielles Deuxième tour

Ouverture du bureau de 8h à 19h

19 Mai

Fête des voisins

3ème édition de la fête des voisins à Limersheim.

28 Mai Premières Communions



Quoi? Quand? Avec Qui? Où?

L'agenda de Limersheim.

11 Juin

Marché aux puces

Traditionnel marché aux puces organisé par le Foyer Club Saint Denis dans les rues du village.

11 Juin

Élections législatives Premier tour

Ouverture du bureau de 8h à 18h

17 Juin

Ramassage de vieux papiers

18 Juin

Élections législatives Deuxième tour

Ouverture du bureau de 8h à 18h

23 Juin

Après midi Aînés à l'école

Les enfants de l'école accueillent les seniors pour leurs présenter le spectacle de fin d'année.

30 Juin

Fête de l'école

8 Juillet

Feu de la Saint Jean

Soirée festive organisée par le corps des sapeurs pompiers de Limersheim.

20 Juillet

Concours des maisons fleuries

	Autorisation parentale
Nous les parents: Noms/prénoms	·
Nous autorisons notre enfant mineur (à parti	r du CE2)
à participer à la journée verte du 1^{er} avril 2017 et aux diverses activités proposées dans ce cadre à travers les rues du village et ce de 10h à 16h00.	
Compagnie d'assurance:———————	Date et signature des parents:
N° de police:	